

Commune de MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BAILLE Laetitia, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, MAUPPIN Yoann, MARTIN Dominique, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusés</u> : HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre. <u>Secrétaire de séance</u> : Dominique MARTIN
Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de Conseillers votants : 12	
Pouvoir : 1	
Date de la convocation : 19 septembre 2024	

N° 2024_31 Signature d'un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 avec la C.A.F. de l'Ain et les communes partenaires pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Vu la Convention d'Objectif et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et des communes de Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône signée après délibération N° 2018/12/18/04 du 18 décembre 2018 avec la CAF de l'Ain pour une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,

Vu l'avenant 2 à la Convention d'Objectifs et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 pour intégrer le Relais Assistants Maternels Saône Relais de Saint-Didier-sur-Chalaronne et les accueils de loisirs des communes de Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey au CEJ pour la période 2020-2021 signé après délibération N° 2020/12/15/19 du 15 décembre 2020 avec la CAF de l'Ain,

Vu le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 signé avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires après la délibération N°2021/01/26/05 du 26 janvier 2021,

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain de signer un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 afin d'intégrer de nouvelles communes pour les deux dernières années de la CTG,

Madame BISGNANO, Présidente de la Commission Sociale et Vie Sportive à la Communauté de Communes Val de Saône Centre indique que la signature d'un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 est nécessaire afin d'intégrer les communes de Chaleins, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Montceaux, Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Nathalie BISGNANO précise que les termes du Contrat Cadre initial restent inchangés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la signature de l'avenant N°1 au Contrat Cadre de la convention cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, jointe en annexe.

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20240927-2024_31-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024

AUTORISE le Maire à percevoir les subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Commune de MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BAILLE Laetitia, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, MAUPPIN Yoann, MARTIN Dominique, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de Conseillers votants : 12	
Pouvoir : 1	
Date de la convocation : 19 septembre 2024	
	<u>Excusés</u> : HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Dominique MARTIN

N° 2024-32 OBJET : Dépôt sauvage de déchets.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de fixer des frais occasionnés pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur la commune et hors agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dispositif de se faire rembourser les frais occasionnés pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur la commune de Montceaux dans et hors agglomération, prestations assurées par la mairie via ses agents communaux ou par un prestataire privé.

FIXE à compter du 1^{er} octobre 2024, les tarifs cumulatifs pour l'intervention des services municipaux de la manière suivante à l'encontre de l'auteur des dépôts sauvage de déchets :

- ✓ Enlèvement d'un dépôt sauvage (intervention des agents) : 200 euros le premier mètre cube.
- ✓ Enlèvement au-delà-de 1 mètre cube (intervention des agents) : 400 euros par tranche d'un mètre cube.
- ✓ Traitement de la procédure administrative du dépôt sauvage (service administratif) : 100 euros.
- ✓ Intervention d'un véhicule communal pour le retrait des déchets : 300 € par demi-journée.

FIXE à compter du 1^{er} octobre 2024, les tarifs cumulatifs pour les dépôts sauvages ne pouvant pas être pris en charge par les services communaux de la manière suivante (trop volumineux ou danger) à l'encontre de l'auteur des dépôts sauvages de déchets :

- ✓ Remboursement intégral de la ou des factures suite à l'intervention d'un ou des prestataires privés.
- ✓ Traitement de la procédure administrative du dépôt sauvage (service administratif) : 100 euros.

INDIQUE que ces forfaits financiers, n'exonèrent pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, de l'action du Monsieur le Maire via ses pouvoirs de police ;

INDIQUE que ces forfaits financiers, n'exonèrent pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, d'une plainte déposée par la mairie à leur encontre ;

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à l'application de la présente délibération, notamment en signant tous documents permettant son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

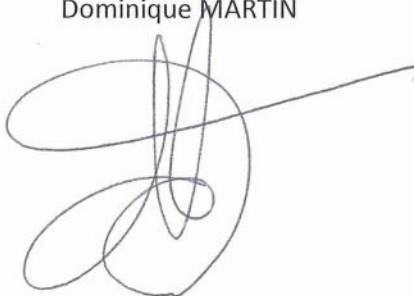
Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the official seal of the Municipality of Montceaux.



Secrétaire de séance
Dominique MARTIN



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned to the right of the official seal.

Commune de MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BAILLE Laetitia, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, MAUPPIN Yoann, MARTIN Dominique, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusés</u> : HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre. <u>Secrétaire de séance</u> : Dominique MARTIN
Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de Conseillers votants : 12	
Pouvoir : 1	
Date de la convocation : 19 septembre 2024	

N° 2024-33 OBJET : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

La commune de Montceaux s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Groupama, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- ✓ Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- ✓ Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** d'adopter la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance
Dominique MARTIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Dominique MARTIN.

Accusé de réception en préfecture
0013210102588-20240927-2024_33-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Commune de MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BAILLE Laetitia, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, MAUPPIN Yoann, MARTIN Dominique, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusés</u> : HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre. <u>Secrétaire de séance</u> : Dominique MARTIN
Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de Conseillers votants : 12	
Pouvoir : 1	
Date de la convocation : 19 septembre 2024	

N° 2024_34 Avis sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023/51 du 20 décembre 2023 définissant comme zones d'accélération d'énergies renouvelables le photovoltaïque sur l'ensemble du territoire communal,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental,

Vu le courrier de Madame la Préfète de l'Ain sollicitant l'avis conforme des communes sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que cette carte reprend la filière d'énergies renouvelables déterminée par la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son avis conforme sur le projet d'arrêté de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables pour ce qui concerne la commune de Montceaux (AIN).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance

Dominique MARTIN

Accusé de réception en préfecture
001-210-02588-20240927-2024_34-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024